

Compte rendu de séance

Séance du 19 Février 2018

L'an 2018 et le 19 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de LEPELTIER Nicole, Maire.

Présents : Mme LEPELTIER Nicole, Maire, Mmes : BARRIER Isabelle, DOUSSET-BACH Julie, DUVAL Micheline, RICHARD Sarah, MM : CHERMANNE Jean, DEGREMONT Damien, FLEURY Bruno, KOWALZYK Matthieu, LEMITRE Jacky, THIBAUT Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AUCHERE Alain à M. LEMITRE Jacky, HAVIN Jean à M. FLEURY Bruno, RODRIGUES Manuel à Mme RICHARD Sarah, ROGER Christophe à M. DEGREMONT Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/02/2018

Date d'affichage : 09/02/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET le : 23/02/2018

et publication ou notification du : 23/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. FLEURY Bruno

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Élection d'un nouvel Adjoint au Maire
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Création d'une commission extra-municipale "Action Sociale"
- Demande de subvention F.A.C.C. - spectacle musical du 09 juin 2018
- Aide aux communes à faible population : travaux divers 2018
- Aide aux communes à faible population : remboursement des annuités d'emprunt
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **Affaires diverses**

D-2018-02-01 – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection des Adjoint au Maire et portant création de 4 postes d'Adjoint au Maire,

Vu la délibération n° 41/2015 du 19 octobre 2015 portant suppression d'un poste d'Adjoint au Maire, et vu la délibération n° 47/2015 du 16 novembre 2015 portant suppression d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de deuxième Adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

PROCÈDE à la désignation du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Damien DEGRÉMONT et Bruno FLEURY

Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur Damien DEGRÉMONT a obtenu 12 voix.
Monsieur Bruno FLEURY a obtenu 3 voix.

Monsieur Damien DEGRÉMONT est désigné en qualité de deuxième Adjoint au Maire.

D-2018-02-02 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après avoir pris connaissance du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) modifié par la Commission « Sécurité Civile » établi pour prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde, annexé à la présente.

D-2018-02-03 – CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE " ACTION SOCIALE "

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le CCAS a été dissous et qu'il est nécessaire de créer une commission extra-municipale « Action sociale », composée d'élus et de personnes étrangères au Conseil Municipal, comme le prévoit l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission aura vocation à travailler en amont sur les décisions à prendre lors des séances du Conseil Municipal, sachant que celle-ci n'aura aucun pouvoir de décision.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de la création de cette commission. Les membres sont :

Présidente : Nicole LEPELTIER

Vice-Président et rapporteur : Julie DOUSSET-BACH

Membres du Conseil : Jean HAVIN, Micheline DUVAL, Maryse CHEVREUIL, Marie-Thérèse DETTINGER, Hélène GATELLET, Michèle THEVENOT.

D-2018-02-04 – DEMANDE DE SUBVENTION F.A.C.C. - SPECTACLE MUSICAL DU 09 JUIN 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un spectacle musical « Festikids » avec 2 groupes de professionnels (« Kid Parade » et Artéfacts Spectacles), accompagnés des enfants de l'école. Cette manifestation aura lieu le 09 juin 2017 à la salle polyvalente de Villemurlin et sera ouverte à tout public.

Elle informe également l'assemblée que ce spectacle peut être subventionné par le Conseil Départemental du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter, auprès du Conseil Départemental du Loiret, une subvention de 50 % pour la dépense engendrée à l'occasion du spectacle musical « Festikids » avec les groupes de professionnels « Kid Parade » d'Orléans et Artéfacts Spectacles d'Orléans.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 600 euros.

D-2018-02-05 – AIDE AUX COMMUNES À FAIBLE POPULATION : TRAVAUX DIVERS 2018

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de l'aide que le Conseil Départemental peut attribuer aux communes à faible population.

Vu les travaux divers et les acquisitions envisagés sur l'année 2018,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes à faible population.

APPROUVE les travaux divers et les acquisitions envisagés sur l'année 2018, faisant l'objet de la demande d'aide.

D-2018-02-06 – AIDE AUX COMMUNES À FAIBLE POPULATION : REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS D'EMPRUNT

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de l'aide que le Conseil Départemental du Loiret peut attribuer aux communes à faible population pour le remboursement des annuités d'emprunt relatif aux constructions scolaires.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population pour le remboursement des annuités d'emprunt de la construction du restaurant scolaire.

D-2018-02-07 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire expose à l'assemblée les demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, formulées par la Trésorière Municipale de Sully sur Loire, pour des dettes en eau et en assainissement pour deux familles.

Considérant les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Trésorier, à savoir la situation actuelle des redevables ou des jugements du TGI de Montargis prononçant l'effacement des dettes,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes suivantes, pour le service de l'eau, d'un montant total de 1 427.18 € :

- Titres n° 04/2015, 41/2015, 06/2016, 57/2016 et 66/2016 d'un montant de 355.82 € pour Mme FÉLIX Karine,
- Titres n° 10/2013, 35/2013, 08/2014, 22/2014, 04/2015, 41/2015, 06/2016, 57/2016 et 21/2017 d'un montant de 1 71.36 € pour Mme CAZIER Ophélie.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (C/654) au budget du service de l'eau de l'exercice en cours.

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes suivantes, pour le service de l'assainissement, d'un montant total de 1690.55 € :

- Titres n° 04/2015, 37/2015, 06/2016, 17/2016 30/2016 et 31/2016 d'un montant de 443.78 € pour Mme FÉLIX Karine,
- Titres n° 22/2013, 63/2013, 23/2014, 50/2014, 04/2015, 37/2015, 06/2016, 17/2016 et 16/2017 d'un montant de 1246.77 € pour Mme CAZIER Ophélie.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (C/654) au budget du service de l'assainissement de l'exercice en cours.

AFFAIRES DIVERSES

Travail des Commissions :

Un compte-rendu des différentes commissions réunies depuis le dernier Conseil Municipal est donné.

Projets de transactions sur les chemins communaux :

Monsieur Christophe ROGER a rencontré Monsieur BEDU pour le tracé du futur chemin des Haudières, qui ne convient pas. Il doit nous faire une nouvelle proposition.

Monsieur BEDU a également proposé d'acquérir le chemin de la Petite Brosse. Madame le Maire a adressé un courrier aux riverains de ce chemin pour les informer de cette demande. Les trois propriétaires riverains sont opposés à cette vente. Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis des propriétaires riverains. Madame le Maire adressera un courrier à Monsieur BEDU pour l'en informer.

Dates des prochaines réunions :

Commission Générale des Finances : samedi 17 mars 2018 à 10 heures 30

Conseil Municipal : lundi 26 mars 2018 à 19 heures.

Séance levée à 20 heures 30